

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC205

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, Mme Taurine, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 168, insérer l'alinéa suivant :

« Pour dégager du temps de recherche aux enseignants-chercheurs, le service d'enseignement des enseignants-chercheurs sera abaissé à 160 heures de travaux dirigés (TD) et le service des enseignants sans décharge de recherche, de 386 à 300 heures de TD. De plus, le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs permettra de faire baisser le taux d'encadrement des étudiants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enseignants-chercheurs doivent faire face à une charge de travail importante liée à leur mission d'enseignement, souvent au détriment de leurs activités de recherche. Pour cela, nous proposons que le service d'enseignement des enseignants-chercheurs soit abaissé à 160 heures de travaux dirigés (TD) et le service des enseignants sans décharge de recherche, de 386 à 300 heures de TD.

Il nous faut également rappeler une évidence : si le nombre d'enseignants-chercheurs était plus important, ils auraient également plus de temps pour leurs travaux de recherche. Un syndicat, le Snptes, estime ainsi qu'après l'afflux record d'étudiants à la rentrée 2020, ce sont 36 000 agents qui manquent pour revenir à un taux d'encadrement de 15 étudiants par enseignant (taux de 2007 et correspondant la moyenne des pays de l'OCDE), l'équivalent de 4,5 fois l'université d'Aix-Marseille.

Nous demandons donc le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs afin de faire baisser le taux d'encadrement des étudiants.